



Commune La Martyre

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE (SUP)



ELABORATION DU PLU
PLU arrêté en Conseil de Communauté du 6 février 2019
PLU approuvé en Conseil de Communauté du 28 février 2020
PLU rendu exécutoire le 8 juin 2020

MISE À JOUR N°1 DU PLU
Arrêté du 15 mai 2023

MISE EN COMPATIBILITÉ N°1 DU PLU
Arrêté préfectoral du 31 mai 2022

MODIFICATIONS N°1 ET N°2 DU PLU
Approuvées en Conseil de Communauté
du 26 septembre 2024



LEGENDE

- AC1_Protection des Monuments Historiques**
- Classé (donnée surfacique)
 - Inscrit (donnée surfacique)
 - Classé
 - Inscrit
- AS1_Conservation des eaux potables et minérales**
- Périmètre de protection immédiate
 - Périmètre de protection éloignée
 - Périmètre de protection rapprochée
- I1_Maitrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz**
- Maitrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz (Canalisation Compagnie Electrique de Bretagne non cartographiée à ce jour, cf. arrêté)
- I4_Protection des lignes électriques**
- Hors tension
 - Poste 0,63 kV
 - Poste 0,63 kV
 - Poste 225 kV
 - Poste 400 kV
- PT1_Protection contre les perturbations électromagnétiques**
- Zone de garde
 - Zone de protection
 - Emprise
- PT2_Protection des centres radioélectriques**
- Zone primaire de déagrement
 - Zone secondaire de déagrement
 - Zone spéciale de déagrement
 - Secteur de déagrement
- T7_Servitude établie à l'extérieur des zones de déagrement**
- Zone de protection

